

La cargaison contenant plus de 1000 pointes d'ivoires d'éléphants en destination de la Chine, a été interceptée par les agents de la douane camerounaise ce jeudi 15 février au port autonome de Douala.

En effet, les trafiquants qui avaient dissimulés les défenses d'éléphants dans des sacs d'habits n'ont pas échapper à la virgile des douaniers. "Nous avons réussi à intercepter ce conteneur de plus de 1000 ivoires d'éléphants." Affirme un douanier s'exprimant dans l'anonymat.

Selon la loi faunique de 1994, toute personne trouvée en possession de tout ou partie d'une espèce sauvage protégée est considérée comme ayant tué ou capturé cet animal et est passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 3 ans et d'une amende allant jusqu'à 10 millions de francs.

Rappelons qu'en 2012, 250 éléphants avaient été massacrés par des braconniers au parc national de Bouboulaye dans la région du Nord.
